



Brève de l'IDD n°12 (04.07.18)

Le marché du travail sous Michel Ier : tout n'a pas été dit

La publication par l'ONSS, ce 2 juillet 2018, des statistiques d'emploi avancées pour le 1er trimestre 2018 est l'occasion de revenir sur les polémiques plus ou moins documentées concernant la création d'emplois sous le gouvernement Michel Ier, tout en essayant d'apporter des éléments nouveaux au débat.

Rappelons d'abord les principales évolutions.

Remarques méthodologiques : Les données utilisées sont pour la plupart des données trimestrielles. Pour éliminer les fluctuations saisonnières et repérer les tendances, les données sont des moyennes sur quatre trimestres, centrées sur le dernier trimestre. Donc la comparaison 1er trimestre 2018 / 4ème trimestre 2014, la plus utilisée ci-après, revient à comparer la moyenne des quatre derniers trimestres disponibles avec la moyenne annuelle 2014. Par ailleurs on s'intéresse ici principalement à l'emploi domestique ; les données portant sur l'emploi à temps partiel, l'emploi temporaire EFT et les heures de travail concernent l'emploi national. Enfin les changements méthodologiques dans plusieurs sources de données invitent à être prudent dans l'interprétation des niveaux et évolutions, en particulier pour ce qui est des données issues de l'Enquête sur les forces de travail (EFT).

L'emploi entre fin 2014 et début 2018 a augmenté (voir Tableau 1) pour la comptabilité nationale de 176.000 unités, dont 138.000 salariés et 37.000 indépendants. Par rapport à la période de crise (2008-2014), le bilan est proportionnellement meilleur pour les salariés que pour les indépendants.

T1 : L'emploi selon les comptes nationaux – 2008/2014/2018

Emploi X 1.000	2008/4	2014/4	Evol.	par trim.	2018/1	Evol.	par trim.
Total	4.453	4.560	107	4,5	4.736	176	13,5
Emploi salarié	3.737	3.805	68	2,8	3.944	138	10,6
Emploi indépendant	716	755	39	1,6	792	37	2,9

Les données de l'ONSS, qui portent sur environ 99% de l'emploi salarié, permettent d'affiner le diagnostic. Le secteur privé a assuré plus de 90% de l'augmentation de l'emploi salarié (voir Tableau 2). On observe aussi une augmentation proportionnellement importante des emplois temporaires (+ 21% sur la période considérée).

T2 : L'emploi salarié selon l'ONSS – 2014/2018

Emploi X 1.000	2014/4	2018/1	Evol.
Total	3.748	3.884	136
Secteur privé	2.700	2.824	125
dont Emplois temporaires*	118	143	25
Secteur public	1.048	1.060	11

*Saisonniers, intérimaires et travail occasionnel

Ce bilan est souvent "attaqué" sur base de deux arguments : il s'agit (majoritairement) de créations nettes d'emplois à temps partiel et/ou n'assurant pas une insertion durable (CDD et emplois temporaires tels que définis par l'ONSS – voir ci-dessus).

Cette argumentation est confortée par les évolutions connues :

en matière de temps partiel

1. L'emploi à temps partiel représente, sur base des données ONSS, 64,2% des créations d'emplois entre 2014 et 2018, si on assimile les emplois saisonniers, intérimaires et travail occasionnel à du temps partiel, choix méthodologique qui me semble justifié (voir Tableau 3).
2. Les données EFT donnent des évolutions semblables (voir Tableau 4) même si les fluctuations des données et le changement de méthodologie à partir de 2017 ne permettent pas de tirer des conclusions aussi claires. **NB** : Rappelons que les données EFT concernent l'emploi national.

T3 : Emploi salarié total et à temps partiel – ONSS – 2014/2018

Emploi X 1.000	2014/4	2018/1	Evol.
Emploi privé			
Total	2.700	2.824	125
<i>dont temps partiel</i>	862	902	40
<i>en %</i>	31,9%	31,9%	32,5%
Emploi public			
Total	1.048	1.060	11
<i>dont temps partiel</i>	389	411	22
<i>en %</i>	37,1%	38,8%	193,8%
Emplois temporaires	118	143	25
Emploi total			
Total	3.748	3.884	136
<i>dont temps partiel</i>	1.368	1.456	87
<i>en %</i>	36,5%	37,5%	64,2%

T4 : Emploi salarié et indépendant – Temps plein et Temps partiel – EFT – 2014/2018

Emploi X 1.000	2014/4	2018/1	Evol.
Emploi salarié			
Total	3.866	3.993	127
<i>dont temps partiel</i>	1.005	1.080	75
<i>en %</i>	26,0%	27,0%	58,9%
Emploi indépendant			
Total	631	650 (e)	19
<i>dont temps partiel</i>	60	65	6
<i>en %</i>	9,4%	9,8%	29,3%
Emploi total			
Total	4.497	4.643	146
<i>dont temps partiel</i>	1.065	1.145	80
<i>en %</i>	23,7%	24,7%	55,2%

Trois bémols importants cependant nuanciant les critiques habituelles :

1. Sur base des données ONSS on constate qu'un peu plus d'un tiers de l'augmentation du nombre de salarié.e.s à temps partiel est attribuable au secteur public (on peut supposer que le secteur de l'enseignement contribue significativement à cette hausse).

2. L'importance relative des emplois à temps partiel dans la création d'emplois tend à se réduire depuis le début de la législature, comme l'indiquent le Tableau 5 et le Graphique 1. 46% des emplois temporaires créés entre la fin de 2014 et le début de 2018 l'ont été pendant la seule année 2015.
3. Le temps de travail moyen des salarié.e.s qui travaillent à temps partiel continue d'augmenter, en absolu et en pourcentage d'un horaire à temps plein (voir Tableau 6)

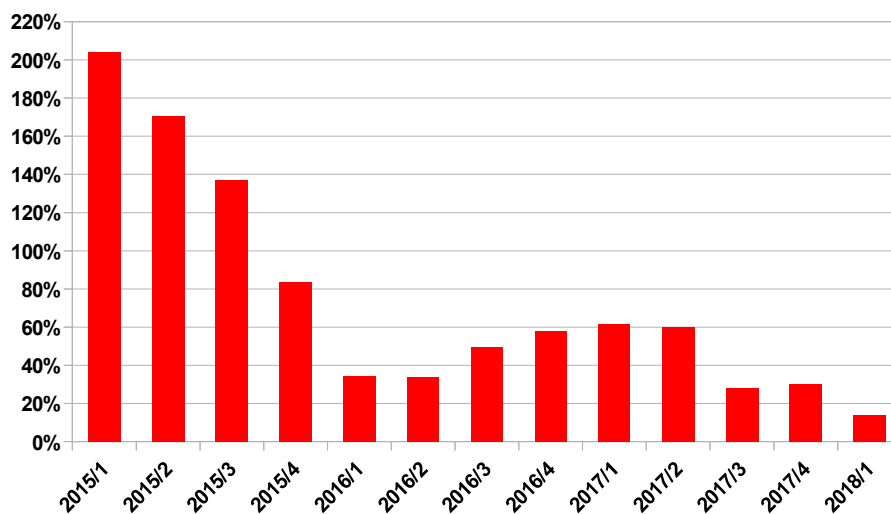
Notons encore, voir Tableau 7, que les motifs du temps partiel donnés par les personnes concernées ont peu varié entre 2014 et 2017 ; même si les réponses sont parfois difficiles à interpréter, on peut estimer que pour la majorité le temps partiel n'est pas souhaité ou qu'un emploi à temps plein n'est pas possible.

**T5 : Variations trimestrielles de l'emploi (par rapport au trimestre précédent)
ONSS – 2015/2018**

	2015/1	2015/2	2015/3	2015/4	2016/1	2016/2	2016/3	2016/4	2017/1	2017/2	2017/3	2017/4	2018/1
Total	5.484	7.109	8.598	6.380	8.057	11.173	11.148	12.300	16.527	14.815	10.175	14.227	10.007
dont temps partiel	11.183	12.136	11.794	5.339	2.788	3.805	5.552	7.149	10.166	8.884	2.874	4.271	1.412
en %	203,9%	170,7%	137,2%	83,7%	34,6%	34,1%	49,8%	58,1%	61,5%	60,0%	28,2%	30,0%	14,1%

Le graphique suivant se lit ainsi. Par exemple, au 2ème trimestre 2015, l'augmentation de l'emploi salarié à temps partiel représente 171% de la création d'emplois totale par rapport au trimestre précédent ; ce qui veut dire que ce trimestre là l'emploi à temps plein s'est contracté. Début 2018, le pourcentage d'emplois à temps partiel représente 14% de la création d'emplois totale, ce qui veut dire que l'emploi à temps plein en représentait 86%.

Gr1 : Part de l'emploi à temps partiel dans les variations de l'emploi salarié par rapport au trimestre précédent



T6 : Temps de travail habituel moyen des salarié.é.s – en heures/semaine

	2008/4	2014/4	2018/1
Temps plein	39,1	39,2	39,1
Temps partiel	23,7	24,2	25,9
en %	60,6%	61,8%	66,1%

T7 : Motif du temps partiel – Salarié.e.s

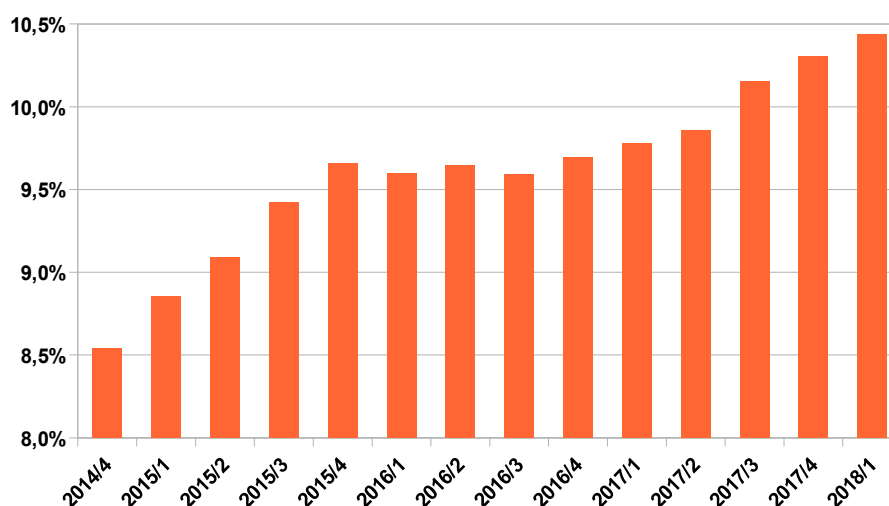
	2014	2015	2016	2017
(Pré)pensionné(e) et ne peut travailler qu'à temps partiel	1,3%	1,6%	1,6%	2,1%
Pas trouvé d'emploi à temps plein	9,9%	9,6%	8,0%	7,8%
Suite à la situation économique	0,7%	0,7%	0,8%	0,9%
Complète un autre emploi à temps partiel	3,9%	4,0%	4,2%	3,5%
Combinaison formation - emploi	3,2%	3,0%	3,3%	4,2%
Incapacité de travail	6,0%	6,4%	6,1%	6,3%
Pour raisons professionnelles (ambiance ou conditions de travail, stress, harcèlement)	0,6%	0,9%	0,9%	0,8%
Services de soins non disponibles pour ses enfants/autres personnes dépendantes	19,6%	19,7%	20,5%	20,6%
Autres raisons personnelles ou familiales	25,8%	25,7%	24,1%	24,6%
Emploi à temps plein non souhaité	7,9%	7,6%	8,2%	8,0%
Autres raisons	5,4%	4,9%	4,8%	4,7%
L'emploi souhaité n'est offert qu'à temps partiel	15,6%	15,9%	17,5%	16,6%
Total	100%	100%	100%	100%

en matière d'emplois précaires/temporaires

Le Tableau 2 p.1 montre que l'emploi temporaire – définition ONSS – a augmenté de 21% entre fin 2014 et début 2018. Les données de l'EFT indiquent également une hausse, mais on peut soupçonner que le changement de méthodologie en 2017 exagère la hausse en fin de période. Rappelons que la principale différence entre ces deux séries c'est la prise en compte par l'EFT des CDD.

Le graphique suivant propose une estimation de l'évolution du pourcentage d'emplois temporaires dans le total de l'emploi salarié. On observe que la barre symbolique de 10% a été franchie en 2017.

Gr2 : Emploi temporaire (définition EFT) en pourcentage de l'emploi salarié total



Les données de l'EFT indiquent encore que :

- le pourcentage d'emplois temporaires est particulièrement élevé dans les secteurs HORECA, Arts, spectacles et activités récréatives et Enseignement (voir Tableau 8) ;
- il est aussi très élevé (quasiment la moitié des emplois) pour les jeunes de 15 à 24 ans (voir Tableau 8) ;
- la part des CDD dans l'emploi temporaire (approche EFT) tend à diminuer quelque peu au profit de l'intérim (voir Tableau 9).

T8 : Pourcentage d'emplois temporaires – début 2018

Par secteur		Par âge	
Tous secteurs	10,6%	15-64 ans	10,6%
HORECA	24,4%	15-24 ans	46,9%
Arts, spectacles et activités récréatives	23,0%	25-49 ans	9,6%
Enseignement	18,1%	50-64 ans	3,8%

T9 : Emplois temporaires (définition EFT) – Types de contrats – en %

	2014	2015	2016	2017
Intérim	19,4%	21,9%	22,5%	23,4%
CDD	52,5%	53,4%	49,9%	48,3%
Intérim + CDD	71,9%	75,3%	72,4%	71,7%
Etudiant	5,7%	4,7%	6,3%	7,1%
Autres	22,4%	20,0%	21,3%	21,1%
Total	100%	100%	100%	100%

NB : Le Rapport 2008 du Conseil supérieur de l'emploi apporte des éléments très intéressants sur ces évolutions (voir quelques extraits en Annexe).

Le Tableau 10 donne les évolutions de l'emploi total pour les grands secteurs d'activités. On observe en particulier

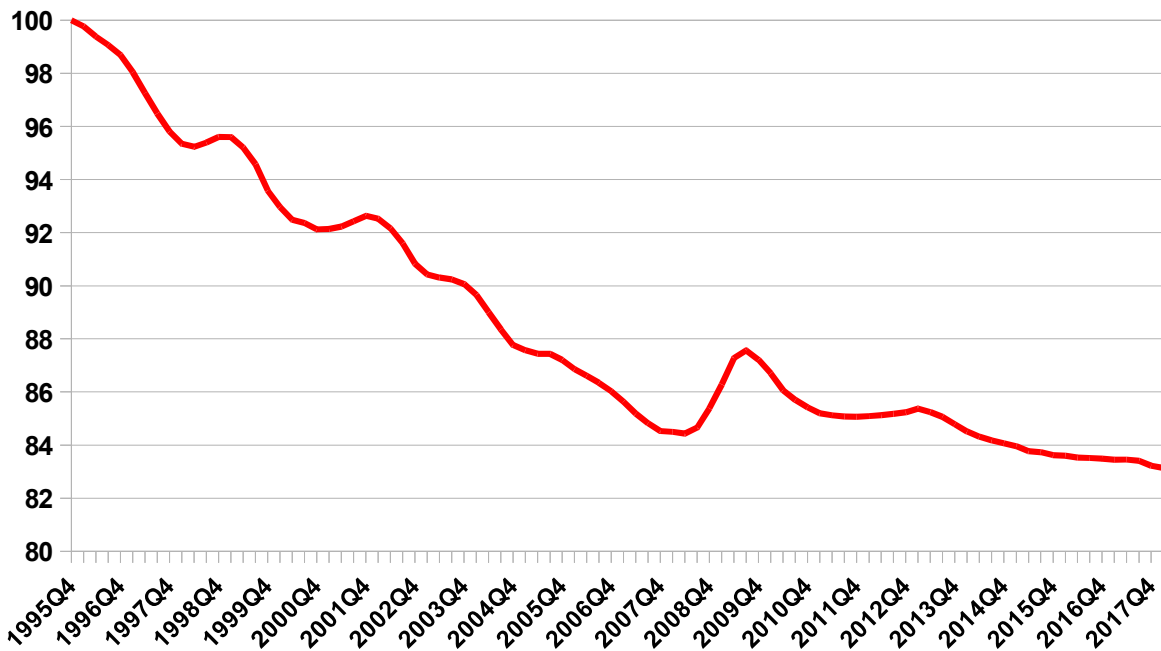
- une quasi-stabilisation de l'emploi industriel alors que ce secteur a perdu 73.000 emplois entre 2008 et 2014
- environ 1/3 des créations d'emplois nettes se situe dans des secteurs d'activités financés par les pouvoirs publics, à savoir les activités « Administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale » (+ 51.500 emplois) et les « Titres-services » (+ 10.000 emplois = estimation).

T10 : Évolutions de l'emploi total – grands secteurs d'activités – X 1.000 et en %

Secteurs NACE	2014/4	2018/1	en %	2014/18	en %
Agriculture, sylviculture et pêche	59	59	1,2%	-0,7	-0,4%
Industrie (sauf construction)	563	555	11,7%	-8,5	-4,8%
Construction	268	273	5,8%	4,3	2,4%
Commerce, transport, hébergement et activités de restauration	971	991	20,9%	20,5	11,7%
Information et communication	111	118	2,5%	7,0	4,0%
Activités financières et d'assurance	126	121	2,5%	-5,4	-3,0%
Activités immobilières	25	28	0,6%	3,0	1,7%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques; services administratifs et de soutien	849	945	20,0%	96,1	54,7%
Administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale	1.394	1.445	30,5%	51,5	29,3%
Arts, spectacles et activités récréatives; autres activités de services; activités des ménages et extra-territoriales	194	202	4,3%	8,1	4,6%
Total	4.560	4.736	100,0%	175,8	100,0%

On observe que depuis 2008 le rapport emploi/PIB (mesuré par les indices d'évolution respectifs) évolue plus favorablement. Autrement dit, un point de croissance économique génère aujourd'hui plus d'emplois qu'avant la crise de 2008. Les raisons exactes de cette évolution doivent encore être explorées en profondeur.

Gr3 : Rapport des évolutions de l'emploi et du PIB – indice(s) 1995=100



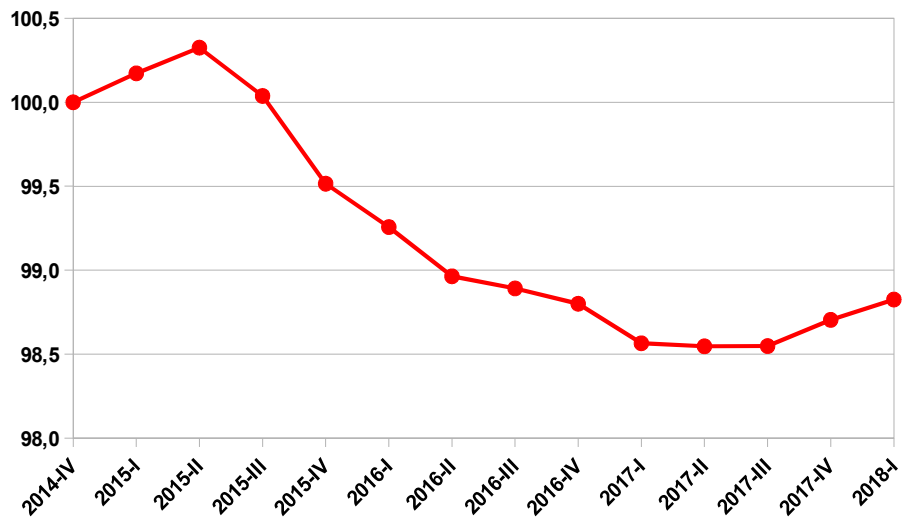
On notera pour terminer que les petites entreprises, y compris donc les employeurs « personne physique », coeur de cible du gouvernement fédéral, ont, en termes absolu et relatif, peu créé d'emplois en net.

T11 : Évolutions de l'emploi salarié privé – données ONNS par taille d'employeur – X 1.000 et en %

	2014/4	2018/1	Ecart	En %
moins de 20 travailleurs	683,0	692,8	9,8	1,4%
de 20 à 199 travailleurs	851,0	869,5	18,6	2,1%
de 200 à 999 travailleurs	543,0	577,2	34,2	5,9%
1.000 travailleurs ou plus	622,7	684,7	62,0	9,1%
Total	2.699,7	2.824,3	124,5	4,4%

Enfin, le prix à payer est, faut-il le rappeler, une baisse du salaire horaire brut, même si elle a été compensée en partie par le tax-shift. Comme le montre le graphique du haut de la page suivante, le salaire horaire moyen réel n'a pas encore retrouvé, en ce début 2018, son niveau de fin 2014. Sans saut d'index, toutes autres choses égales par ailleurs, le salaire horaire moyen aurait été à peine supérieur à celui de la fin 2014.

Gr4 : Evolution du salaire horaire brut moyen en termes réels – fin 2014=100



Sources : Bureau fédéral du plan, BNB, StatBel, Eurostat et ONSS
Calculs et estimations : IDD

Annexe : Extraits du Rapport 2018 du Conseil supérieur de l'emploi, « État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions », juin 2018¹, pp.31-33

« Comme on l'a vu, l'emploi a fortement progressé au cours des dernières années, sous l'impulsion de la reprise économique, mais également des politiques visant la mise à l'emploi des bas salaires et des plus faiblement qualifiés ainsi que le maintien à l'emploi des travailleurs plus âgés.

Sur base des données issues des EFT (Enquêtes sur les forces de travail), cette section présente une analyse des caractéristiques des nouveaux engagés en 2017, soit les emplois occupés depuis moins de 12 mois, par des personnes qui étaient soit chômeuses, soit inactives, soit en emploi auprès d'un autre employeur un an auparavant. Les caractéristiques de ce groupe sont comparées à celles de l'emploi total, mais également aux caractéristiques des nouveaux engagés de 2008, année où 79 000 postes avaient été créés selon les comptes nationaux.

Les nouveaux engagés présentent des caractéristiques différentes de l'emploi total. Globalement, on y dénombre plus de salariés, de contrats temporaires, de personnes faiblement éduquées, de jeunes et de personnes de nationalité d'un autre pays de l'UE.

Les caractéristiques des nouveaux engagés ont évolué au cours des dix dernières années. En 2017, on compte une proportion plus large d'indépendants, de temps partiels et surtout de contrats temporaires qu'en 2008. Au niveau des branches d'activité, les services marchands ont pris de l'importance, grâce à la branche services aux entreprises, qui inclut l'intérim, et ce, au détriment de l'industrie, et dans une moindre mesure, de la construction. (...)

Les contrats temporaires regroupent les contrats à durée déterminée (CDD), l'intérim, les contrats de remplacement, les contrats pour une tâche déterminée et le travail étudiant. Si la souplesse d'utilisation des différentes formes de contrats de travail peut constituer un avantage pour l'employeur; pour le travailleur, il peut présenter certains inconvénients, en termes de progression de carrière, d'instabilité d'emploi et de revenus. Les travailleurs sous contrat temporaire sont de fait souvent les premiers impactés en cas de ralentissement de l'activité, leur contrat n'étant dans ce cas simplement pas renouvelé.

Au cours des dix dernières années, si la proportion de ce type de contrats de travail n'a que très légèrement augmenté au sein de l'emploi total, elle a fortement progressé parmi les nouveaux engagés. Elle demeure néanmoins faible en Belgique, où neuf salariés sur dix ont un contrat à durée indéterminée. Certains groupes sont surreprésentés dans les contrats temporaires. Les jeunes sont ainsi nettement plus nombreux à être engagés sous ce type de contrat (47,4 %, contre 8,4 % pour les 25-54 ans et 3,5 % pour les 55-64 ans). Pour la majorité des moins de 25 ans, ces contrats temporaires constituent de plus en plus un passage obligé, la porte d'accès au marché du travail et à une première expérience professionnelle. Les travailleurs faiblement qualifiés, dont le pouvoir de négociation est moindre que les travailleurs plus éduqués, sont plus souvent confrontés à ces contrats, mais l'écart par niveau d'éducation est moins marqué en Belgique que dans les autres pays européens. Les femmes aussi sont plus régulièrement engagées sous contrat temporaire que les hommes. Cette situation résulte notamment des spécificités du secteur de l'enseignement, où les femmes comptent pour sept travailleurs sur dix, et où la pratique des contrats temporaires est très répandue, en raison des modalités de remplacement des professeurs absents. La surreprésentation de certains groupes témoigne de leur difficulté à décrocher un contrat salarié à durée indéterminée. Les travailleurs de nationalité extra-européenne se retrouvent ainsi trois fois plus souvent engagés en CDD que les ressortissants belges. L'incidence de la nationalité sur la probabilité d'être engagé sous ce statut est plus importante en Belgique qu'en moyenne dans l'UE15. »

¹ Voir : <http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=47812>